

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - B.P. 09
76910 CRIEL SUR MER

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 09 AVRIL 2019

L'An deux mille dix-neuf, le 09 avril, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 27 mars 2019, se sont réunis salle « scène municipale l'AbrisBus » à Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Pierre VIGREUX, Président du Syndicat.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	40	41

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	27	6

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	38	39

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	26	5

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	38	39

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	26	6

Etaient présents : Pierre VIGREUX, Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC, M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) M.RATEL, S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) D.TELLIER (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) G.VAUTIER (S) (Beauchamps-service AEP) D.DECLERCQ, C.SAGER (Canehan) A.TROUessin, J.C.RAGUET (Criel-sur-mer) F.WALET (Cuverville-sur-Yères) L.FOSSE, A.GRENIER (Etalondes) M.MARTIN (Flocques) M.HAESAERT M. DEBURE (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) C POMMIER, C DUCHOSSOY (Incheville) M. DUMONCHEL J. LECOURT (Londinières) A.BOISSAY, S.GOSSET (Longroy) S.VARIN (Melleville) M.RASSE (Millebosc) J.M. DESANGLOIS (S) (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP (Petit-Caux) R.GROUT, M.FROMENTIN (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN, F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE, M.DELAPORTE (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) B.HOULE (Sept-Meules) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu) M.ROULAUD (Wanchy-Capval).

Etaient suppléés : A.BRIERE (Beauchamps) J.MARCHETTI (Incheville) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu)

Absents ayant donné pouvoir : D.HOUZELLE à M.RENOIRE (Bazinval)

Absents excusés : J.BLONDEL (Baromesnil), O.BOINET (Beauchamps-service AEP), C.LARCHEVEQUE, R.LECONTE (Bellengreville) R.GAUDRY (Cuverville-sur-Yères) L.PIQUET, B.DUNET (Douvrend - services AEP et ANC) G.DENEUFVE, R.DESBIENDRAS (Eu) P.GAUDRY (Flocques) C.JOLY (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) F.DRUINE (Melleville) D.LELONG, D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) R. MAUBERT (Millebosc) D.DUMONT (Monchy-sur-Eu) P.ANGER, D.DELESTREES (Puisenval) D. REGNIER (St-Rémy-Boscrocourt) P.BELLANGER (Sept-Meules) M.HAUBOUT (Touffreville-sur-Eu) J.HALLIER, S.DELLIER (Villy-sur-Yères) S.HANIN (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Sylvie DUBUC

Date d'affichage de l'avis de convocation : 27 mars 2019

Ont assisté à la réunion :

- Eric PHILIPPE (AQUA ENVIRO'),
- Pierre SORIN (VEOLIA EAU)

Le Président ouvre la séance, salue les personnes présentes et remercie la Commune de Criel-sur-Mer d'accueillir le Conseil Syndical, dans la salle « scène municipale l'AbrisBus ».

Le procès-verbal de la réunion précédente, adressé à chaque délégué, est approuvé sans observation, à l'unanimité.

FINANCES – Budget Primitif 2019 Service Eau potable

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **adopte** le budget primitif 2019 du service Eau potable, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - section de fonctionnement : 753 617 €
 - section d'investissement : 1 001 800 €

FINANCES - Budget Primitif 2019 Service Assainissement Collectif

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **adopte** le budget primitif 2019 du service Assainissement Collectif, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - section de fonctionnement : 2 010 944 €
 - section d'investissement : 5 809 500 €

FINANCES - Budget Primitif 2019 Service Assainissement Non Collectif

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **adopte** le budget primitif 2018 du service Assainissement Non Collectif, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - section de fonctionnement : 365 870 €
 - section d'investissement : 1 076 857 €

FINANCES - Assainissement non collectif - Tarification du service

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **adopte** l'application, à compter du 1^{er} juillet 2019, des modalités et des tarifs du Service d'Assainissement Non Collectifs annexés à la présente délibération ;
- **décide** d'instaurer à compter du 1^{er} juillet 2019 un paiement unique après service rendu pour cette nouvelle tarification ;
- **autorise** le maintien du tarif actuel pour les usagers ayant une convention avec le syndicat en cours de validité
- **autorise** les modifications du règlement de service d'Assainissement Non Collectif correspondantes ;
- **autorise** Monsieur le Président à prendre et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

COMMANDE PUBLIQUE - 84^{ème} Tranche d'eau potable - Etudes de sécurisation - Diagnostics forages (Pompages, essais et diagraphie de 7 forages)

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **décide** de retenir l'offre de l'entreprise IDEES EAUX d'un montant de 53 400 ,00 € HT
- **autorise** Monsieur le Président à signer le marchés, à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **autorise** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

COMMANDE PUBLIQUE - 84^{ème} Tranche d'eau potable - Etudes de sécurisation - Avenant à la convention de groupement de commande

Le Comité Syndical a autorisé la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation et de l'exécution des marchés nécessaires à la réalisation de l'étude de sécurisation de la production en eau entre les collectivités suivantes : SIEA du Caux Nord Est, SIUAEP de la Basse Bresle, le SIAEPA Dieppe Nord, le SIAEP du Plateau d'Alhiermont, le SIAEPA de Wanchy Douvrend et les communes de Gamaches et de Londinières. Le SIEA Caux Nord Est a été désigné Coordonnateur du groupement de commandes.

L'étude de sécurisation a souligné la nécessité d'engager des diagnostics de forages. Les taux cumulés de subventions alloués à ces investigations complémentaires, initialement de 80%, sont dorénavant de 75%. La baisse de ce taux d'aide implique une hausse de l'enveloppe initiale à la charge des collectivités, subventions déduites, pour la porter de 40 000 € HT à 45 000 € HT.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Autorise** la modification de la répartition du financement comme suit :

COLLECTIVITES	Volumes vendus 2013 (m3/an)	taux participation	Participation € HT
Basse Bresle	971 121	33,4%	15 028 €
Caux NE	1 021 145	35,1%	15 803 €
Dieppe Nord	587 104	20,2%	9 086 €
Gamaches	134 418	4,6%	2 080 €
Londinières	57 191	2,0%	885 €
Plateau d'Alhiermont	108 839	3,7%	1 684 €
Wanchy Douvrend	28 038	1,0%	434 €
Total	2 907 856	100%	45 000 €

- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de groupement de commandes ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous autres actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMANDE PUBLIQUE - 112^{ème} Tranche d'Assainissement Collectif - Travaux de raccordement au réseau en partie privative sur la commune de Criel-sur-Mer (plateau de Yauville et Criel-plage)

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **décide** de retenir :
 - pour le lot 1 l'offre de l'entreprise GHTP d'un montant de 168 660.00 € HT.
 - pour le lot 2 l'offre de l'entreprise GHTP d'un montant de 154 787.00 € HT.
 - pour le lot 3 l'offre de l'entreprise GHTP d'un montant de 128 662.00 € HT.

- **autorise** Monsieur le Président à signer les marchés, à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **autorise** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'attribution d'une subvention.

COMMANDE PUBLIQUE - 112^{ème} Tranche d'Assainissement Collectif - Essais préalables à la réception des travaux de raccordement au réseau en partie privative sur la commune de Criel-sur-Mer (plateau de Yauville et Criel-plage)

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **décide** de retenir :
 - pour le lot 1 l'offre de l'entreprise HALBOURG d'un montant de 11 130,00 € HT,
 - pour le lot 2 l'offre de la Société HALBOURG pour un montant de 11 460,00 € HT.
 - pour le lot 3 l'offre de la Société HALBOURG pour un montant de 10 910,20 € HT.
- **autorise** Monsieur le Président à signer les marchés, à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **autorise** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'attribution d'une subvention.

INFORMATIONS : point sur les dossiers en cours

L'état d'avancement des dossiers en cours est présenté à partir d'un diaporama.

Informations et questions diverses

Assainissement collectif

La transmission des plans des réseaux d'eau potable en mairie d'Avesnes-en-Val est sollicitée. Il est précisé que toute entreprise réalisant des travaux doit réaliser une demande de DICT auprès des entreprises habilitées, lesquelles sont tenues de transmettre les informations relatives aux réseaux existants. Il n'appartient pas aux mairies de communiquer ces plans aux entreprises.

La séance est levée à 19h45.

Le Président
Pierre VIGREUX

**Annexe à la délibération du Comité Syndical du 9 avril 2018
FINANCES - Assainissement non collectif - Tarification du service**

SERVICE CONTRÔLE ASSAISSEMENT NON COLLECTIF

Caractéristique de l'installation / Type de controle	Périodicité de l'obligation de contrôle
Jusqu'au 30/06/2023	
Tout type d'installation	1 contrôle entre le 01/07/2019 et le 30/06/2023
A compter du 01/07/2024	
Installations conformes :	Tous les 6 ans
Installation avec risque de pollution ou risque sanitaire	Tous les 4 ans
Absence d'installation avec risque sanitaire très élevé ou suite à une vente	Tous les ans
Rappel en cas de vente : obligation de contrôle datant de moins de 3 ans	

Prestations de contrôle	Tarifs HT
Contrôle périodique de fonctionnement ou diagnostic (dont prise de rendez-vous)	120 €
Contrôle de vente	140 €
Contrôle de site neuf ou réhabilité (Maitrise d'ouvrage privée)	200 €
Contrôle de réhabilitation (Maitrise d'ouvrage publique par le SIEA)	300 €
Modalités de paiement : paiement unique après service rendu	

SERVICE ENTRETIEN ASSAISSEMENT NON COLLECTIF

Prestations obligatoires	Périodicité
Pré-visite	Tous les 4 ans
Entretien et vidange	Tous les 4 ans

Prestations d'entretien	Tarifs HT
Pré-visite tous les 4 ans	60 €
Entretien périodique de fonctionnement d'une fosse et traitement des matières de vidange (y compris prise de rendez-vous pour cette opération) (tous les 4 ans)	
de 3m3	172 €
de 4m3	195 €
de 5m3	217 €
de 6m3	235 €
de 7m3	274 €
de 8m3	298 €
de 10m3	360 €
de 12m3	417 €
Plus-value pour le nettoyage d'un poste de relevage	18 €
Plus-value pour le nettoyage d'un filtre à zéolithe ou autres cultures fixées	24 €
Plus-value pour la vidange d'un séparateur à graisses	24 €
Plus-value pour le curage d'un puits d'infiltration jusqu'au 10m	384 €
Opération d'entretien d'une installation de type microstation	132 €
Intervention de remplacement pour une pompe	516 €
Intervention de remplacement pour un flotteur de commande d'une pompe	59 €
Intervention de remplacement pour un flotteur de commande de l'alarme	59 €
Intervention de remplacement pour le boîtier d'alarme	174 €
Pour le remplacement des barres de guidage	59 €
Intervention de remplacement pour le remplacement du pied d'assise	90 €
Intervention de remplacement pour un compresseur de microstation	504 €
Intervention d'urgence pour une opération de débouchage et de curage jour ouvré	114 €
Intervention d'urgence pour une opération de vidange jour ouvré	126 €
Intervention d'urgence pour le dépannage et le remplacement d'une pompe y compris fourniture, pose et compte rendu d'intervention jour ouvré	696 €
Intervention d'urgence pour un déplacement sans intervention jour ouvré	72 €
Intervention d'urgence pour une opération de débouchage et de curage week-end	234 €
Intervention d'urgence pour une opération de vidange week-end	276 €
Intervention d'urgence pour le dépannage et le remplacement d'une pompe y compris fourniture, pose et compte rendu d'intervention week-end	696 €
Intervention d'urgence pour un déplacement sans intervention week-end	84 €
Modalités de paiement : paiement unique après service rendu	
Pour les conventions relatives à la construction, à la mise en conformité et à l'entretien des dispositifs d'ANC en cours de validité au 1 ^{er} juillet 2019 : possibilité de maintien du tarif applicable à la date de l'adoption de la présente délibération et ce jusqu'à la fin de la convention, ou possibilité d'adhésion au service entretien avec la nouvelle tarification applicable.	